



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000186

Séance du vendredi 16 février 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 9.2), Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 1.2.3), Corinne TISSIER **Beure :** Pierre JACQUET **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Michel POULET **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) **Chemaudin :** Jean-Yves RENO **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Gabriel JANNIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Martine BERGIER (à partir du rapport 1.1.1) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 3.1) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.4), Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Daniel ROLET (jusqu'au rapport 4.6) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.1), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE (jusqu'au rapport 2.5) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Claude BULLY (représenté par Bernard MOYSE), Jacques SIFFERLIN (à partir du rapport 1.1.1) **Torpes :** Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (à partir du rapport 1.1.1) **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD (représenté par M. Jean-Noël BESANCON) **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Norbert DUPREY **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA **La Vèze :** Philippe CHANAU **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Raymonde BOURLON **Pelousey :** Annick CHARPY **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Roche lez Beaupré :** Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, F. BRANGET (à partir du rapport 11.1), M. BULTOT, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOU, J-J DEMONET, V. FUSTER, S. JEANNIN, B. LAMBERT, J. MARIOT (à partir du rapport 11.1), F. MONNEUR, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), D. TETU (à partir du rapport 9.1), P. CHANEY, Y. GUYEN (jusqu'au rapport 0.1), J-P. DILLSCHNEIDER, B. BECOULET (à partir du rapport 3.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 1.1.5), P. DUCHEZEAU, J-P. MARTIN, R. BOURLON, J-M. BOUSSET

Mandataires : S. RUTKOWSKI, P. BONNET (à partir du rapport 11.1), M-O. CRABBE-DIAWARA, M. JOSSE, J-C. ROY, F. FELLMANN, A. GHEZALI, B. FALCINELLA, J. ROSSELOT, J. PANIER (à partir du rapport 11.1), D. BAUD, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), L. LAMY (à partir du rapport 9.1), P. JACQUET, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 0.1), A. AVIS, A. CUCHE représenté par C. BEUCLER (à partir du rapport 3.2), B. GUYON (à partir du rapport 1.1.5), M. COTTINY, J-H. BAUER, B. BOURDAIS, A. DEPIERRE

Objet : Programme d'actions de sensibilisation au tri dans les écoles du Grand Besançon

Programme d'actions de sensibilisation au tri dans les écoles du Grand Besançon

Rapporteur : Eric ALAUZET, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2007/2008 Imputation : 011.812	Montant de l'opération : 58 500 €

Résumé :

Le Grand Besançon souhaite engager une démarche en direction des enfants scolarisés et mettre en oeuvre un programme pédagogique dans les écoles sur la gestion des déchets ménagers. Ce programme à mener en 2007 comportera deux volets :

1. L'animation d'une séance de sensibilisation pédagogique dans chaque école de l'agglomération sur le thème de la gestion, du recyclage et de la prévention des déchets à destination des élèves de cycle 3 (cours CMI / CM2)
2. L'introduction de la collecte sélective dans les écoles de son territoire.

La finalité de cette action, est de permettre à l'enfant d'adopter un comportement éco-citoyen dans la vie quotidienne et indirectement de sensibiliser les familles.

L'amélioration du geste de tri, le développement d'autres pratiques (comme le compostage,...), le soutien à d'autres gestes de prévention des déchets passe par la mise en place de nouvelles actions de sensibilisation auprès des habitants. Agir sur les comportements suppose de travailler sur le long terme. Cela suppose aussi de toucher d'autres cibles et notamment les jeunes, les citoyens de demain.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon souhaite engager une démarche en direction des jeunes scolaires et mettre en oeuvre un programme pédagogique sur la gestion des déchets ménagers dans les écoles primaires, du Grand Besançon. Ce programme, à mener en 2007, devra prendre en compte les résultats de la concertation engagée par le SYBERT sur l'évolution des filières de traitement.

Ce programme comportera deux volets :

I. Une séance de sensibilisation pédagogique à mener dans chaque école du Grand Besançon sur le thème de la gestion, du recyclage et de la prévention des déchets.

La séance sera construite en lien avec les programmes scolaires d'éducation à l'environnement et au développement durable et s'appuiera sur un dispositif et des outils pédagogiques adaptés. Elle sera proposée aux enseignants intéressés des classes de cycle 3 (cours CMI / CM2).

Les objectifs fixés pour cette séance de sensibilisation sont les suivants :

1. identifier les nuisances occasionnées par les déchets ; connaître les différentes étapes et techniques de la gestion des déchets ménagers
2. aborder les notions utiles pour comprendre les problèmes d'environnement et la nécessité de réduire la production des déchets
3. **acquérir des connaissances pratiques sur le tri et le recyclage** pour impliquer les enfants dans la collecte sélective à l'école et dans leur famille en donnant du sens au geste de tri et en expliquant les impacts environnementaux de ces pratiques
4. prendre conscience de son comportement et de l'implication individuelle dans la production des déchets ; **explorer différentes directions pour comprendre comment on peut diminuer la quantité et la toxicité des déchets.**
5. inciter chaque classe à **mettre en oeuvre une action concrète** au quotidien (voir Action N°2) pour une meilleure gestion de déchets.

La finalité de cette action est de permettre à l'enfant d'adopter un comportement éco citoyen dans la vie quotidienne et indirectement de sensibiliser les familles.

Un partenariat sera à rechercher avec l'Education Nationale pour mettre en place cette action.

L'animation de ces séances et la coordination du programme seront confiées à un organisme spécialisé dans la pédagogie à l'environnement et agréé par le Rectorat pour intervenir dans les classes.

Les **85 écoles** primaires publiques et privées du Grand Besançon sont concernées par cette action qui s'adressera plus particulièrement aux cycle 3 (classes CM1 / CM2). Le niveau de cours le mieux adapté sera défini en concertation avec la structure qui interviendra pour ces animations après un recensement dans les écoles des enseignants intéressés par cette action.

Un bilan du programme de sensibilisation dans les écoles sera réalisé en coordination avec la structure intervenante.

II. Introduire la collecte sélective dans les écoles du Grand Besançon

Pour que ce programme pédagogique sur le thème du recyclage et de la prévention soit vraiment réussi, il serait intéressant qu'il soit associé à la concrétisation d'un geste quotidien. Il est proposé que cette action soit accompagnée de la mise en place de la collecte sélective dans toutes les écoles primaires (publiques et privées) du Grand Besançon.

Toutes les salles de classes seront équipées d'un bac adapté pour trier les matériaux recyclables. Le bac prévu est une petite caissette de tri en plastique avec deux poignées (facilement manipulable par les agents d'entretien et les enfants, ...) dont la dimension permet de déposer les papiers à plat sans être froissés.

L'objectif est de permettre l'adoption de bons réflexes dès le plus jeune âge : toutes les classes, de la maternelle aux cours moyens seront équipées (ainsi que les salles annexes, bureaux, ...).

Les enfants doivent devenir des acteurs quotidiens dans leur classe et « fiers » de faire un geste concret qui participe à la protection de l'environnement.

La mise en place, avec les conseillers du tri, de la collecte sélective dans les écoles sera accompagnée d'une action d'information qui doit reposer sur les mêmes principes que l'information donnée aux habitants (courrier, affichette consignes,...). Cette action d'information sera adaptée au public scolaire.

Le montant total prévu pour ces deux actions est de :

- 1°) Programme pédagogique : environ 50 000 €
- 2°) Introduction de la collecte sélective dans les écoles
 - Achat des bacs : environ 2 500 €
 - Actions d'accompagnement : environ 6 000 €

Des aides financières de l'Ademe et du Conseil Général au titre du FODEGEDER pour les actions de sensibilisation à la gestion des déchets peuvent être sollicitées (à minima 50% de la dépense totale).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce dossier,
- autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions pour la réalisation de ces actions,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce programme.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le



27 FEV. 2007